

Décision relative à une unité mixte de recherche

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE 3 - PAUL SABATIER

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2021-3 relative à la création de l'unité U1295 ;


Décident :

Article 1 : L'article 5 de la décision n° 2021-3 est ainsi modifiée :

Monsieur Cyrille DELPIERRE est nommé Directeur de l'Unité pour la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE 3 - PAUL SABATIER